

LATIN

- Le latin est obligatoire pour les Chartes A.

Leurs épreuves sont les suivantes :

Écrit version : 3h sans dictionnaire
 thème : 3h avec 2 dictionnaires

Le thème peut être remplacé par la version grecque.

Oral traduction sans dictionnaire après une préparation de 30 minutes

- Le latin peut être choisi en Chartes B comme 5^e épreuve (pour cette épreuve, les Chartes B ont le choix entre version latine, version grecque, géographie de la France et histoire des arts).

Leurs épreuves sont les suivantes :

Écrit version : 4h avec dictionnaire
Oral traduction avec dictionnaire après une préparation de 30 minutes

Nos élèves de Chartes A et de Chartes B suivent un cours commun de version latine.

En Chartes A comme en Chartes B, les élèves peuvent débiter le latin. Ils seront pris en charge de façon spécifique, en plus des cours qu'ils suivront avec les non-débutants dès le début de l'année. Les conseils qui suivent leur sont particulièrement recommandés.

Ouvrages nécessaires (1^e et 2^e année) :

Littérature *Les Lettres latines*, Morisset, Thévenot, édition Magnard (Cet ouvrage peut se trouver facilement d'occasion)

Dictionnaires Version : *Dictionnaire latin-français*, F. Gaffiot, édition Hachette
(**Nouvelle édition, revue et augmentée** sous la direction de P. Flobert, Attention, il s'agit bien du **Grand** Gaffiot, et non de l'édition de poche !)

Thème : *Dictionnaire français-latin*, G. Edon, édition Belin
(**pour les Chartes A uniquement**)

Grammaire *Précis de grammaire des lettres latines*, Morisset, Gason, édition Magnard (3couleurs),
édition pour classes préparatoires

Vocabulaire *Les mots latins ; les 2500 mots et constructions du latin*, M.-L. Podvin, édition Scodel

Pour les étudiants déjà latinistes, en attendant la rentrée, il est important de revoir dans la grammaire :

- **En priorité** : les déclinaisons des noms et adjectifs (§ 152 p. 44-45) et les conjugaisons des verbes réguliers (§ 353 à 367 p.101-111) ainsi que celle du verbe *esse* et de ses composés (§ 345 p. 98 et § 350 p. 100)

- **Dans un second temps** : Déclinaisons des pronoms démonstratifs (§ 219, 221, 223 p. 61 et § 227 p. 62), personnels (§ 236, p. 64), et relatifs (§ 257 p. 70).

Pour tous, il est primordial de savoir bien identifier la nature et la fonction de chaque mot et de chaque proposition dans une phrase française. Les lacunes dans ce domaine pénalisent chaque année de manière parfois irrémédiable certains étudiants. Nous vous conseillons la lecture d'ouvrages de grammaire de collège ou de lycée permettant d'analyser les natures et fonctions des mots ainsi que les différents types de propositions (a minima le Grevisse du collège, édition Magnard). Vous pourrez également vous aider de ce lien pour effectuer des exercices de révision :

<https://www.dropbox.com/sh/ugendkf7lx3xr4g/AAA8zPRbtu2YLzpDa9MuDQYka?dl=0>

N.B. Ces consignes sont impératives : vous serez, dès le jour de la rentrée, en possession des ouvrages demandés, et aurez effectué les révisions prescrites.

Au plaisir de vous rencontrer,

Mme Masclat, M. Cayla, professeurs de latin.